

Plan de lutte de l'école de l'Odyssee

Nos priorités 2013-2014 :

1. Avoir un milieu où il fait bon vivre.
2. Avoir un milieu stimulant et créateur.
3. Diminution des gestes violents.

Reconnaître l'intimidation

- ☞ Un acte de violence, avec l'intention ou non de faire du tort
- ☞ L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé
- ☞ Des sentiments de détresse, dont l'impuissance, chez la victime
- ☞ La répétition, la persistance de gestes agressifs

Mesures de prévention mises en œuvre à l'école :

L'école au cœur de l'Harmonie Plein feu sur l'intimidation code d'éthique en informatique visite policière
 Programme Petit Lou Médiateurs Programme Gang de Choix Vers le Pacifique

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence :

Inscription sur le site Moi j'agis .com

Affiche de prévention sur la cyberspace

Utilisation de l'agenda pour les communications

Communication téléphonique

Message dans le Bonjour Parents

LE SILENCE DONNE DU POUVOIR À L'AUTEUR D'ACTES D'INTIMIDATION

JE VEUX FAIRE UN SIGNALEMENT :

Élève : voir l'équipe TES, les enseignants, un adulte, utilisation du site internet, utilisation du billet de signalement

Parent : utilisation du site internet, communication téléphonique, agenda

Membre du personnel : utilisation du site internet, spi, feuillet de déclaration

Les actions prises, le soutien, les sanctions prévues et le suivi

Auteur et ses parents	Victime et ses parents	Témoins et ses parents
<ul style="list-style-type: none"> • Appel aux parents • Retrait des zones à risques • Travaux communautaires • Rencontres avec les parents • Suspensions interne ou externe • Service Répît • Plainte policière • Transfert d'école ou de commission scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Rassurer la victime • Établir un plan pour assurer sa sécurité • Appel aux parents • Développement de l'estime de soi et de l'affirmation de soi • Amener la victime à se rapprocher des amis positifs et à s'éloigner des intimidateurs • Soutien des pairs désignés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rassurer le témoin, lui permettre de s'exprimer • Possibilité de participer à des activités sociales • Informer les parents • Faire comprendre que l'inaction et la seule présence du témoin renforcent l'agresseur • Encourager à intervenir